



QUATRIÈME RECOMMANDATION

DÉVELOPPER DES PROJETS PILOTES POUR MENER VERS UN REVENU DE BASE POUR TOUS

Depuis des décennies, tous les partis au pouvoir rejettent l'idée d'aller de l'avant avec un revenu de base, prétextant qu'il relève du domaine provincial. Le projet pilote sur le revenu de base que le gouvernement de l'Ontario a adopté en 2016 a semblé renforcer cette notion selon laquelle des progrès pourraient être réalisés sans le leadership ou le soutien du gouvernement fédéral.

Malheureusement, la situation en Ontario a montré à quel point un tel projet peut être fragile. Les données et analyses essentielles ne seront jamais compilées, car le gouvernement de l'Ontario a annulé dans l'immédiat le projet pilote portant sur le revenu de base en 2018. Une occasion importante de progresser vers la création d'un revenu de base pour tous a été balayée et oubliée.

Le fait qu'un changement de gouvernement provincial puisse entraîner si facilement l'élimination d'un projet pilote aussi important est très inquiétant. Le projet pilote de l'Ontario aurait pu fournir des données précieuses pour l'établissement d'un revenu de base dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada, pas seulement en Ontario.

Compte tenu de l'importance des données et des analyses potentielles ainsi perdues et du fait de ne pas pouvoir compter sur les provinces pour donner l'exemple, le gouvernement fédéral a la responsabilité de faire preuve de leadership dans ce dossier afin de tracer la voie à suivre pour soutenir les citoyens les plus vulnérables du Canada. Il est évident que l'approche actuelle est un échec.

Selon notre système actuel d'aide sociale, une personne doit être littéralement sans le sou pour pouvoir présenter une demande de soutien. En 2017, le revenu annuel moyen que recevait une personne vivant seule après l'approbation de sa demande était légèrement supérieur à 8 500 \$, soit plus de 10 000 \$ sous le seuil de pauvreté. Et si cette personne tente un retour au travail, ses avantages (pécuniaires et non pécuniaires) sont alors sanctionnés de manière punitive, ce qui a pour effet de la dissuader de retourner sur le marché du travail.

Ce système n'a pas évolué depuis les années 1990 et maintient les gens embourbés dans un cycle de pauvreté d'où il est extrêmement difficile de s'échapper. En guise de preuve, près de 60 % des personnes actuellement aidées par les banques alimentaires reçoivent soit de l'aide sociale, soit des prestations d'invalidité.

Il ne faut plus attendre que les provinces prennent les devants sur la question du revenu de base, comme nous l'avons vu récemment en Ontario.

Nous demandons au gouvernement fédéral de faire preuve de leadership dans ce dossier et de travailler conjointement avec toutes les provinces et tous les territoires pour nous aider à mettre en place un revenu de base pour tous.

Voici nos recommandations :

- Financer et élaborer, en collaboration avec les provinces et les territoires, de multiples projets pilotes portant sur le revenu de base, de divers types et à l'échelle du pays, dans toutes les provinces et tous les territoires, afin de réduire au minimum les risques de voir ces projets avorter en raison de la fluctuation des gouvernements provinciaux.
- Consigner et analyser les données de ces projets pilotes sur plusieurs années afin de déterminer le type de revenu de base qui convient le mieux au Canada.

Nous faisons également des recommandations à court terme visant à augmenter immédiatement les revenus des personnes vivant dans la pauvreté :

- Mettre en œuvre un régime national d'assurance-médicaments afin que tous les Canadiens (particulièrement les groupes vulnérables comme les aînés et les familles à faible revenu) aient accès aux médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin.
- Donner accès à tous les ménages à faible revenu aux avantages non pécuniaires actuellement réservés aux bénéficiaires de l'aide sociale (subvention des services de garde, supplément au logement à loyer modique, assurance-médicaments et soins dentaires, etc.).
- Convertir tous les crédits d'impôt fédéraux non remboursables en crédits d'impôt remboursables, le cas échéant. Ces crédits comprennent, sans s'y limiter, le crédit d'impôt pour personnes handicapées, les crédits accordés aux aidants familiaux et le crédit d'impôt pour le transport en commun.

51 Caledon Institute (2015). *Welfare in Canada 2014*. Ottawa, Caledon Institute.

52 Tweddle, A. et Aldridge, H. (2017). *Welfare in Canada 2017*, Maytree.